

## MODALITES D'UTILISATION MATERIEL NAUTIQUE LOISIR SNSABLAIS

Ac Cc Té	Prénom :
J'	atteste :
	- savoir nager 50 mètres,
	- avoir le niveau 4 de la FFVoile: « Naviguer en autonomie et être capable de choisir ma one de pratique »,
	- connaître les conduites à tenir face à un accidenté nautique,
	- respecter la zone de navigation définie dans le Dispositif de Surveillance et Intervention (DSI).
rap du qu coi lui	regard de l'arrêté du 3 mai 1995 relatif aux manifestations nautiques, les SNSablais opellent l'application de l'article 4 : « le chef de bord est capitaine du navire au sens droit maritime, il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure e le navire et tous les équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la nnaissance et l'aptitude nécessaires pour en assumer la manœuvre et l'utilisation. Il appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri au cas où les constances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage. »
Signature :	
Α :	le:
SNSab	plais,
02.51	.21.63.00 / sportsnautiquessablais@orange.fr